

« On peut les câliner, ils ne se font pas prier » Les animaux sont des auxiliaires de soins en Ehpad

Nous sommes en 2002. Comment aborder des notions de sociologie, en une dizaine d'heures, avec quelque trente-cinq élèves aides-soignants ? Sollicité par l'École d'aides-soignants du Centre hospitalier de Laval pour assurer cette partie du programme d'enseignement, le CÉAS a proposé de réaliser avec les élèves une enquête de terrain. Le thème retenu : les animaux dans les maisons de retraite. Outre une enquête par questionnaire auprès de tous les établissements mayennais, la démarche a prévu des entretiens avec la direction, les membres du personnel et les résidents de deux établissements qui ont accepté d'accueillir des élèves aides-soignants durant une demi-journée : la résidence de l'Épine à Laval, et la maison de retraite de Ballots. Voici la transcription de l'entretien que les élèves ont conduit auprès de Chantal Godard, directrice de la maison de retraite de Ballots... Plutôt pour...



Pouvez-vous nous présenter votre établissement ?

L'établissement compte quarante-deux résidents. Certains sont très dépendants comme dans la plupart des établissements de la Mayenne. On a au moins 60 % de personnes dans les groupes 1, 2 et 3 de la grille AGGIR ⁽¹⁾. La moyenne d'âge est autour de 86 ans. Le recrutement est essentiellement local, donc du milieu rural, pas forcément habitué aux animaux comme on peut l'entendre en milieu urbain.

À quel moment et comment s'est posée la question de l'accueil des animaux dans votre établissement ?

J'ai eu l'occasion d'avoir à rédiger un mémoire dans le cadre d'une formation et j'avais choisi pour thème : « La personne âgée : acteur de sa vie en institution ? » Dès le début du mémoire, je relate une situation vécue. Voici ce que Mme G. avait dit à l'agent qui lui avait rendu visite à son

domicile avant qu'elle n'entre à la maison de retraite :

« Ce n'est pas possible, je ne peux pas entrer à la maison de retraite. Ma chienne Pépette ne va pas rester là toute seule. C'est ma compagne depuis si longtemps »...

De retour dans l'établissement, l'agent a essayé de convaincre ses collègues :

« N'enlevez pas Pépette à Mme G. Elle a perdu sa fille unique, son mari il y a quelques semaines, puis sa maison qu'elle va quitter et vous voulez la priver de la seule présence qui lui reste. Que celles qui n'aiment pas les chiens se rassurent, Pépette ne mord pas et elle est propre »...

Après une longue réflexion de l'équipe, Mme G. a pu garder sa chienne à la maison de retraite. Considérée chez elle comme désorientée, pratiquement sans entourage familial et incapable de demeurer seule malgré des aides multiples, Mme G. s'est mise ici à sortir sa chienne plusieurs fois par jour et par n'importe quel temps. Cette très

(1) – Outil d'évaluation de la dépendance, constitué de six groupes, utilisé dans toute la France tant en établissement qu'au domicile. Il sert notamment de référence pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

vieille dame voûtée réussissait à monter et descendre l'escalier, à s'occuper de son animal et peu à peu, grâce à sa petite chienne, elle s'était intégrée auprès des autres résidents, participant alors à de nombreuses activités.

Voilà comment c'est parti... Maintenant, on peut venir avec son animal, mais ce n'est pas si simple que cela. Cela pose aussi des problèmes et nous avons mis des conditions. Par exemple, il faut que l'animal soit vacciné et qu'une autre personne (un référent) accepte de s'en occuper si la personne est hospitalisée ou si elle décède. La maison de retraite est libre de refuser la venue d'un animal, par exemple s'il s'agit d'un chien peu sociable et dangereux.

Avant Pépette, il n'y avait pas eu de réflexions, de demandes ?

Il y avait eu des réflexions à travers le projet de vie et à travers la formation au projet de vie. Je me souviens d'un jour où, avec notre formatrice, nous avons fait un jeu. Nous avions un texte où quelqu'un voulait venir avec son boa, un autre avec son singe, un avec des oiseaux, des poissons, un chien, un chat. Le travail de groupe avait consisté à arriver à se mettre d'accord, en équipe, sur les réponses qu'on allait apporter. Nous avions donc un peu réfléchi à tout cela avant.

S'il y a dix résidents qui veulent amener leur chien...

En fait, contrairement à ce que l'on croit, il n'y a jamais dix personnes qui demandent en même temps. L'établissement a une demande environ tous les deux ans, c'est tout. Les personnes ont souvent trouvé une autre solution pour leur animal avant d'entrer en maison de retraite. Souvent également, en vieillissant, elles ont renoncé à avoir un nouvel animal. Enfin, en milieu rural, il n'y a peut-être pas une relation aussi affective avec l'animal qu'en milieu urbain.

Mais est-ce que les personnes savent que la maison de retraite accepte les animaux ?

Nous, nous le disons beaucoup. Pendant un moment, nous avons même eu des demandes de Laval parce que justement nous acceptons les animaux. Cependant, l'établissement ne veut pas être la maison de retraite où on accepte toutes les personnes qui ont des animaux si on ne les accepte pas ailleurs. Notre priorité est quand même d'accueillir les personnes de Ballots et des communes environnantes.

Qu'est-ce qui s'est passé ensuite avec Pépette ?

Un jour, Pépette est morte. Elle commençait d'ailleurs à poser quelques problèmes liés à sa vieillesse. Après sa

disparition, l'équipe a eu une très mauvaise idée. On s'est dit que la dame avait perdu son chien, ce à quoi elle tenait le plus, et qu'il faudrait bien le remplacer. Nous en avons alors pris un autre à la SPA. Les résidents sont allés le choisir. La dame, qui devenait de plus en plus désorientée, ne s'est évidemment pas attachée à ce chien. Ce n'était pas « son » animal. Par contre, les résidents l'ont beaucoup apprécié. C'était leur choix et c'est eux qui l'avaient demandé. Mais un animal qui appartient à un résident ou un animal qui est à toute la maison de retraite, ce n'est pas la même chose...

Est-ce que vous pourriez faire un inventaire des animaux que vous avez actuellement ?

C'est toute une histoire et c'est très variable selon les moments. Actuellement, nous n'avons plus de résident venu avec son animal. Nous avons des oiseaux, deux chiens et depuis peu, un bébé chat chez une résidente. C'est un chat « à l'essai ». L'un des deux chiens de la maison s'est fait accaparer par une résidente désorientée. C'est une dame seule, sans enfant, et qui avait chez elle des animaux. Elle appelle le chien Câlin car elle avait chez elle un chat qui s'appelait Câlin (mais en fait, le chien s'appelle autrement).

Elle se l'est accaparé au point de l'avoir toujours dans sa chambre et de ne pas le laisser sortir pour faire ses besoins. Ce qui est un problème, mais d'un autre côté, elle ne se serait sûrement pas habituée à la maison de retraite car elle était déjà trop désorientée et elle avait besoin de quelqu'un à câliner. Cela a vraiment permis de l'habituer à la maison de retraite, mais c'est devenu « son » animal. Ce n'était pas sans difficulté pour les autres résidents ni sans difficulté pour le personnel.

Nous avons un deuxième chien. Là aussi, c'est une autre histoire. La maison de retraite a accueilli un monsieur qui ne pouvait plus marcher. Il avait des problèmes d'alcoolisme et son seul compagnon était son chien. C'est une petite chienne très bien dressée, adorable. Il est venu avec et cela s'est très bien passé. Nous l'avons quand même accepté sans référent pour l'animal. Le monsieur est décédé brutalement et on avait des personnes de l'extérieur qui voulaient bien reprendre le chien, mais les résidents s'étaient beaucoup attachés à ce chien-là et au monsieur. Les résidents ont souhaité garder le chien. Vous voyez que ce qu'on met sur le papier, dans un règlement, est quelquefois et sans arrêt, après discussion avec l'équipe, remis en question.

Vous ne regrettez pas quelquefois les décisions prises auparavant ?

Je ne sais pas si on les regrette car on les rediscute à chaque fois. Je crois que l'équipe tient toujours à ce que le résident puisse venir avec son animal s'il a un référent. Avec ce monsieur, nous avons fait une exception car il n'avait pas de référent pour s'occuper éven-

tuellement de son chien. Mais nous l'avons fait en connaissance de cause, avec les visites qui avaient été faites chez lui avant qu'il ne vienne ici. Nous avons vu le chien, le comportement du maître et du chien ensemble. Ils avaient des règles. Le chien était très bien dressé. Par exemple, le monsieur ne l'amenait pas à la salle à manger pendant le repas. Malgré ses problèmes, ce monsieur avait un grand respect des autres.

On ne regrette pas ce qu'on a fait parce qu'on discute les choses et on décide en équipe. Après, quelquefois on a tort, quelquefois on a raison. Je crois que tout projet, qu'on décide n'importe quoi, bouge, change ; et ce qu'on a dit à un moment, quelques mois ou quelques années après, n'est plus valable. Mais l'équipe a toujours sur le fond et dans l'esprit que l'animal est un lien avec la personne âgée. Cela favorise le lien et le maintien de l'autonomie. C'est notre idée directrice et l'expérience nous le confirme.

Ce sont les résidents qui sortent les chiens ?

Ce sont les résidents qui sortent les chiens, également qui s'occupent des oiseaux. Les oiseaux, c'est encore une autre histoire. Une dame ne savait pas justement qu'elle pouvait venir avec son animal. Elle avait une tourterelle chez elle. Elle était dressée, elle restait sur son épaule. Quand on est allé lui rendre visite, longtemps avant son entrée pourtant, elle avait déjà fait son deuil de la tourterelle. Elle avait déjà promis à une voisine de la lui donner, elle savait qu'elle s'en occuperait bien ; donc elle la lui a laissée. Une fois la dame arrivée ici, il se trouvait qu'on nous avait proposé des oiseaux. En fait, les oiseaux sont arrivés pour elle.

L'équipe essaie de trouver une activité pour les résidents à leur arrivée, de les responsabiliser, de donner un sens à leur vie, de faire que quand ils se lèvent le matin, ils aient un but. Pour la dame, comme la tourterelle chez elle était « sacrée », on s'est dit : « *On essaie avec les oiseaux* ». On ne savait pas si cela marcherait. La première chose qu'elle m'a dite : « *Je ne pourrais jamais m'en occuper, je ne suis pas assez valide, jamais je ne pourrais m'occuper des oiseaux* ».

Cela s'est fait en lien avec l'animatrice qui, au début, était présente pour donner à manger aux oiseaux. Le

nettoyage de la cage, c'était toujours l'animatrice car la dame disait : « *Je suis incapable de rentrer dans la cage, de nettoyer* »... Maintenant, nous ne nous occupons plus du tout des oiseaux. C'est le rituel, le matin, vers 8h30, la dame vient à ses oiseaux, elle leur parle, elle leur met à manger. Elle se lève pour ses oiseaux. Quand elle se lève, elle dit : « *Il faut que j'aille à mes oiseaux* ». Elle reste une demi-heure. Là, ce sont « ses » oiseaux.

Avec les autres résidents, cela ne pose pas de problème ? Il n'y a pas de jalousie ?

Au départ, pour les oiseaux, nous avons demandé à tout le monde qui voulait s'en occuper. En fait, il n'y a pas eu grand monde. Au début, la dame n'était pas très parlante, mais je crois qu'il faut redonner à une personne âgée l'envie de faire quelque chose. Il ne faut pas forcer, mais inciter. Autrement, ils ne feront jamais rien, ils resteront dans leur fauteuil à ne rien faire. Il faut se dire que quand on est vieux, on est fatigué, on est déprimé et on n'a plus envie de faire les choses. Si le personnel n'est pas là pour donner envie, je crois que la personne âgée ne fait plus rien quand elle arrive en maison de retraite car il y a plein de raisons de ne plus avoir envie de faire quelque chose. On n'a plus envie de se lever le matin. Imaginez-vous avec des douleurs partout, avec une vue qui baisse, avec une audition qui n'est pas terrible : que peut-on avoir envie de faire, à part rester dans son lit ou son fauteuil ?

Pour vous, qu'apportent les animaux aux résidents ?

Ils apportent un lien affectif qu'ils n'ont plus autrement. Les animaux, on peut les câliner, on peut les caresser, et eux aussi peuvent vous donner de la tendresse. Et ça, le personnel, il le fait peu. On n'a pas à le faire non plus en tant que professionnel. Il faut donner un petit peu d'amitié, mais on ne peut pas aller au-delà... Le chien ne se fait pas prier. On peut le caresser tant qu'on veut.

Quand vous parlez de l'intérêt, c'est beaucoup dans la relation entre la personne et l'animal. Qu'est-ce que cela génère entre les personnes elles-mêmes ?

Pour les oiseaux, cela ne pose aucun problème. Il y a des résidents qui viennent régulièrement les écouter, faire un petit coucou. Cela fait partie de la vie de la maison, c'est facile. La dame qui s'est accaparé le chien a posé problème, car elle s'est accaparé celui de tous les résidents. Au début, je n'étais pas tellement d'accord. Il y a eu de petites tensions. Il a fallu qu'on discute pourquoi on lui laissait ou pas. Là, cela peut générer des tensions, notamment liées à l'hygiène (peut-être pas actuellement, mais c'est possible, par période). Bien sûr, il ne faut pas que les animaux aillent dans les chambres



de ceux qui ne les aiment pas. Il faut respecter cela et être vigilant.

Pour le monsieur qui est arrivé dans une situation sociale très difficile, avec un énorme problème d'alcool, je crois que grâce au chien qu'il élevait d'une très bonne façon, il a été respecté des autres. C'est quand même extraordinaire. Je crois que l'équipe n'aurait peut-être pas accepté cela autrement. Le fait qu'il ait son chien a fait que les autres sont venus parler au chien et sont donc venus vers ce monsieur.

Les personnes de l'extérieur comprennent-elles toujours votre démarche ?

On a le droit d'avoir des animaux dans les maisons de retraite, mais il faut expliquer aux familles, aux résidents, au Conseil d'administration, le pourquoi des choses, le cheminement. Des familles régulièrement nous disent que c'est une maison de retraite et elles nous interrogent sur la position des services d'hygiène par rapport aux animaux. Les services d'hygiène ne nous l'interdisent pas. Cependant, les animaux ne vont pas en cuisine. C'est la seule règle d'hygiène absolue. Les résidents n'ont pas non plus le droit d'y aller. Autrement, un animal a même « le droit » de faire des saletés dans une chambre ; après, à nous d'être vigilants. C'est à nous de surveiller la bonne tenue de l'établissement.

Qui prend en charge l'alimentation ?

C'est le résident, mais, par exemple, avec cette dame qui est désorientée, nous nous sommes rendu compte qu'elle emmenait les restes de nourriture dans la vaisselle de la maison. Un membre du personnel va être chargé d'aller acheter une écuelle. Chacun aura son récipient et il y aura interdiction d'emmener la vaisselle de l'établissement dans la chambre. C'est une règle qu'on est obligé de se donner. On n'avait pas ce problème-là avant. Quand un résident a son animal et tant qu'il est lucide, c'est lui-même qui s'en occupe. Le personnel veille uniquement à ce que cela soit correctement fait. À partir du moment où cela dérive, il faut qu'on soit là pour un peu cadrer.



Avez-vous fait des aménagements intérieurs ou extérieurs par rapport aux animaux ?

L'établissement crée actuellement un jardin pour personnes désorientées. Nous avons commencé à y travailler depuis un an et demi avec les résidents, le Conseil d'établissement et une association de bénévoles. Le but est d'abord de créer un jardin où on puisse déambuler en toute liberté. C'est donc un jardin qui va être clos. Cela nous a demandé une réflexion importante parce qu'on ne veut pas que la maison de retraite soit fermée, mais il faut bien être conscient du problème que posent les personnes qui déambulent. Par exemple, le dimanche, quand il y a très peu de personnel, on souhaite qu'elles puissent prendre l'air tout en sachant qu'elles ne peuvent pas être surveillées. Le jardin clos n'est pas seulement pour les personnes désorientées, c'est également pour que les animaux puissent s'ébattre, et que les jeunes enfants qui viennent en visite puissent y aller sans être surveillés de trop près par leurs parents. On veut qu'il soit clos tout en étant ouvert.

Cela entraînera sûrement des inconvénients puisqu'un chien ne choisit pas forcément où il fait ses besoins...

On a pensé à tout cela, mais il faut aussi accepter des choses imparfaites. Si cela pose vraiment trop de problèmes, on peut toujours revenir en arrière. Un projet ne peut être rigide. Il faut se donner un temps pour l'évaluer. Ainsi, pour les animaux, le projet de départ qui était que le résident vienne avec son propre animal a beaucoup évolué. L'équipe se heurte parfois à des difficultés auxquelles elle n'avait pas pensé du tout. La désorientation est une difficulté qu'il faut prendre en compte. Il n'y aurait que des personnes valides avec des animaux, on aurait d'autres problèmes, on n'aurait pas les mêmes. On a parlé récemment d'un horaire du personnel pour sortir le chien de cette dame désorientée, pour l'obliger à laisser sortir le chien. On va passer par des phases où la liberté a ses limites.

Avez-vous été confrontée à la mort d'un animal ?

Oui. C'est terrible. La chienne que les résidents étaient allés choisir à la SPA a échappé à la personne qui l'avait en laisse, et une voiture l'a renversée. Pour les résidents, cela a été très dur. Pour une résidente qui est handicapée, nous avons été obligés de faire la tombe du chien. En raison des règles d'hygiène, nous avons enterré un sac poubelle avec un morceau de bois. Elle allait mettre des fleurs régulièrement sur la tombe. C'est la tombe de Louloute. Même pour les autres résidents, cela a été très long. C'était leur chien. Mais la mort fait aussi partie de la vie d'un établissement.

Vous avez dit que vous aviez un bébé chat à l'essai ?

Nous avons ici une adulte handicapée qui n'a pratiquement pas de famille. Elle n'est pas de Ballots. Elle est là depuis dix ans. Il y a un membre du personnel qui a pensé que si elle avait l'affection d'un animal, cela compenserait son manque affectif. La collègue est venue avec un chat de chez elle pour voir la réaction de la personne. Celle-ci voulait garder le chat. La collègue a ramené son chat. On en a parlé en équipe. Cela n'a pas été simple là non plus... Depuis deux jours, le chat est arrivé. Je dis « à l'essai » car elle est un peu perturbée par l'arrivée du chat. Par exemple, cette résidente s'est réveillée à 3h30 du matin, le premier jour, car elle ne savait pas quoi donner à manger à son chat. On ne peut pas encore dire si cela sera positif ou négatif.

La relation chien / chat ?

Cela ne me fait pas peur du tout. Quand c'est un chat tout jeune et un chien docile, j'ai souvent vu un chat couché entre les pattes d'un chien.

Le chat n'est pas plus dangereux qu'un chien ?

Non. Le chat sera vacciné. Le problème est qu'il faudra lui donner la pilule. L'établissement a déjà eu des chats.

Les résidents peuvent avoir des problèmes de jambes ou de peau et le chat peut venir les griffer.

Si c'est un chat agressif et qui griffe, on ne va pas le garder. On sait par expérience qu'un chat peut faire ses griffes sur le revêtement mural. Il y a un risque. Par contre, je n'ai pas de souvenir de résidents qui aient été griffés dangereusement. Ici, en campagne, il y a très souvent des chats dans les fermes. Il y a toujours le risque de se faire griffer, c'est sûr. Est-ce qu'on doit enlever tous les risques en établissement ? Quand on dit à un résident de se servir son bol de café tant qu'il le



peut, il y a aussi le risque qu'il le renverse, qu'il s'ébouillante, comme chez nous quand on prend une casserole... C'est un droit aux risques qu'il faut savoir prendre. Il est vrai que les peaux sont fragiles, que les personnes sont moins alertes, mais ne vous tracassez pas, ceux qui ne veulent pas des animaux sortent la canne et s'en servent. Je peux dire qu'on parle de la maltraitance des personnes, mais quelquefois la maltraitance des personnes âgées... envers les animaux, cela existe aussi. Une résidente, par exemple, a le coup de canne facile... C'est cela aussi qu'il faut gérer...

Paroles d'experts

Dans le prolongement de cette enquête sur les animaux dans les maisons de retraite en Mayenne, nous avons souhaité recueillir d'autres points de vue que ceux des directeurs. Ainsi, nous avons invité une douzaine d'acteurs mayennais de la gérontologie à répondre aux questions suivantes : « Êtes-vous favorable ou non à l'accueil d'animaux dans les établissements pour personnes âgées ? », « Quels sont les avantages ? », « Les inconvénients ? », « Éventuellement à quelles conditions leur accueil est-il possible ? » Nous avons reçu deux réponses, toutes les deux du secteur associatif... Le fait de n'avoir reçu que deux réponses est tout de même surprenant dans un département qui possède tant de ressources dans le domaine gérontologique... Le manque de temps, sans doute ?

Nicole Gibon,
directrice de la Fédération ADMR de la Mayenne

« Il me semble que cette question comme les autres aspects de la vie en établissement relève ou devrait relever d'une négociation entre la personne accueillie et l'établissement... Tout en évitant que l'accueil d'animaux ne devienne le dernier gadget à la mode, il faut sans doute d'abord comprendre à quel point un animal familier peut être un point d'ancrage dans la vie pour une personne (âgée ou pas)... La relation affective, le contact physique avec l'animal sont notamment de nature à prévenir la perte du goût de la vie qui menace la personne vieillissante face à la diminution de ses capacités physiques, psychiques et sensorielles.

Votre enquête le montrera sans doute, l'accueil d'animaux peut présenter un aspect gagnant – gagnant pour la personne et l'établissement. Il convient cependant de ne pas sous-estimer les contraintes que peut entraîner la présence d'animaux : hygiène des locaux, de la personne elle-même, des autres résidents et du personnel ; le bruit (sauf s'il s'agit d'un poisson rouge !) ; la sécurité (risque de chutes...).

Bref, pardon pour ce manque d'originalité mais la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres... S'il est indispensable que les établissements offrent aux résidents la possibilité d'avoir des modes de vie les plus individualisés possible en fonction de leurs choix, habitudes, cultures, désirs, il est nécessaire que les personnes admettent que l'établissement est un lieu de vie collectif avec les contraintes que cela peut impliquer.

Pour revenir à la question de la négociation entre la personne accueillie et l'établissement, la question est de savoir si cette négociation s'établit à « armes égales » : personne âgée en perte d'autonomie d'un côté et gestionnaire d'établissement de l'autre. Comme dans toute négociation, les points de vue et intérêts de deux parties doivent être pris en compte et débattus le plus largement possible en n'oubliant dans ce débat ni les familles, ni le personnel ».

Marc Reybaud, président de l'Association des aînés résidant en collectivité et de leurs familles (ARCF)

« La majorité des membres du bureau de l'ARCF est assez réservée. Cependant, il apparaît que la réflexion mérite d'être approfondie auprès des représentants des familles dans les Conseils d'établissement.

Sur le plan affectif et de l'équilibre psychologique des personnes âgées, souvent désorientées lors de leur placement en maison de retraite, la possibilité d'avoir un animal ou des contacts avec des animaux est très positive. D'autant plus que bien souvent l'environnement affectif, les stimulations mentales sont très, très limités en maison de retraite.

Toutefois, les inconvénients semblent être nombreux et objets de nos réserves : risques sanitaires (infections, allergies...) dans une population souvent en défaut d'immunité ; nuisances sonores, déjections... L'insuffisance de personnel ne permet pas d'encadrer ou d'assurer les soins des animaux, leur alimentation, leur suivi sanitaire (vaccinations...).

Nous vous livrons nos premières réactions qui méritent sans doute un approfondissement afin de répondre au mieux au bien-être physique, mental et affectif des résidents ».



Enquête auprès des établissements

Début juillet 2002, le CÉAS et l'École d'aides-soignants du Centre hospitalier de Laval ont adressé un questionnaire de quatre pages à tous les établissements mayennais d'accueil pour personnes âgées. Ce questionnaire portait sur les établissements et les animaux de compagnie. Nous avons reçu quarante-et-une réponses (soit un taux de réponse de 59 %). Parmi les établissements ayant répondu, nécessairement une très grande diversité : les effectifs varient d'une dizaine à quelque cent trente résidents. Les projets sont également manifestement très divers. Parmi la trentaine d'établissements n'ayant pas répondu, une dizaine sont localisés dans les trois principales villes du département. Pour certains, rattachés à des structures hospitalières, il y a peut-être moins de places pour les animaux, d'où peut-être une certaine réserve à répondre à un tel questionnaire ?

1) Dans votre établissement, ces trois dernières années, de nouveaux résidents sont-ils entrés avec un animal de compagnie dont ils s'occupaient ?

Non	32	19 : l'occasion ne s'est pas présentée 7 : le règlement intérieur ne l'autorise pas 6 : les deux raisons à la fois
Oui	9	
Total	41	

Neuf établissements ayant répondu au questionnaire ont eu l'occasion d'accueillir des résidents avec des animaux : du plus petit établissement au plus grand, il s'agit de la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (Marpa) de Saint-Ouen-des-Toits, de la Marpa de Ballée, des logements-foyers de Juvigné, Lassay-les-Châteaux, Chemazé, Mayenne, de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de L'Huisserie, des maisons de retraite de Montsûrs et de Craon.

Globalement, ces trois dernières années, ces neuf établissements ont accueilli quatorze résidents avec un oiseau, six avec un chien, quatre avec un chat et un avec un poisson... Pour les chats et les chiens, ce sont plutôt les petits établissements (mais une exception à L'Huisserie avec l'accueil d'un résident avec un chien).

2) Actuellement, votre établissement a-t-il des animaux collectifs ?

Non	18
Oui	23
Total	41

Sur les vingt-trois établissements ayant des animaux collectifs, quatorze ont des oiseaux et onze des

poissons (aquarium ou bassin) ; cinq ont un ou plusieurs chats et quatre un ou plusieurs chiens. La maison de retraite de Meslay-du-Maine, en parti-culier, « déclare » douze chats et celle de Villaines-la-Juhel quatre.

En fait, il y a des animaux vivant à l'intérieur ou alors à l'extérieur (quand l'établissement possède du terrain). Ainsi, la maison de retraite de Saint-Saturnin-du-Limet compte quinze moutons, celle de Méral met un terrain à la disposition d'un particulier qui y a mis deux poneys.

Mention spéciale à la maison de retraite de Pontmain qui recense un chien, des poissons, six oiseaux d'agrément, de six à huit pigeons, quatre ou cinq poules, un paon et aussi deux chèvres.

Au total, si l'on réunit les animaux des résidents et les animaux collectifs, sur les quarante-et-un établissements :

- 5 ont des animaux appartenant à des résidents et des animaux collectifs.
- 4 ont des animaux appartenant à des résidents, mais pas d'animaux collectifs.
- 18 ont des animaux collectifs, mais pas d'animaux appartenant à des résidents.
- 14 n'ont aucun animal.

3) À quelles conditions (pratiques, sanitaires, financières, etc.), votre établissement accueille-t-il ou est-il prêt à accueillir des animaux ?

Plusieurs établissements mentionnent des conditions de méthode. Par exemple, Mme Bannetel (résidence du Parc, à Vaiges) souligne qu'il serait nécessaire d'inscrire une telle orientation dans un projet de vie et le règlement intérieur afin de clarifier le débat. Elle ajoute qu'« une consultation préalable de l'ensemble du personnel est indispensable car ce sont les agents qui auront à s'occuper de l'animal (alimentation, hygiène...) au moins après le décès de son propriétaire ». De même, M. Contzen (Oisseau) évoque l'accord des familles (Conseil d'établissement) et l'accord du personnel et des

résidents, sans oublier la désignation d'un référent pour la prise en charge.

Au logement-foyer de Mayenne, le règlement intérieur stipule que « *les personnes qui possèdent un animal familial sont autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne crée pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gêne pas la tranquillité des autres résidents* ». À Ballots, le règlement intérieur indique comme conditions les vaccinations à jour, une assurance ainsi que le nom de deux personnes chargées de la prise en charge de l'animal en cas d'absence (hospitalisation, sorties...).

D'une façon générale, on attend de l'animal qu'il soit, comme à Montenay, « *vacciné, tatoué, petit, propre, éduqué* », ou bien comme à Chemazé, « *propre, non bruyant, qui ne perturbe pas la vie des locataires* ».

4) La présence d'animaux pose-t-elle des problèmes particuliers (ou serait-elle susceptible d'en poser) ?

Avec une vingtaine d'animaux collectifs, la maison de retraite de Pontmain est légitimée à donner un avis éclairé : « *Ils ne posent pas de problèmes, précise Mme Jeudy. L'entretien entre dans l'organisation. Certains résidents s'en occupent. Par exemple, une résidente sort le chien. La volière est sous la responsabilité d'un résident* ».

Certes, quel que soit l'établissement, les animaux peuvent occasionner de petits conflits entre résidents (désaccords, jalousie...), mais c'est à l'image de la vie...

En fait, les problèmes sont surtout développés par les établissements qui n'ont pas d'animaux. Ils évoquent alors les peurs de certains résidents, le risque de chutes, le bruit, les problèmes d'hygiène... Les animaux se reproduisent... Ils exigent de la surveillance pour éviter qu'ils n'aillent dans les cuisines ou la salle à manger. Ils peuvent avoir des maladies, cela peut entraîner des coûts, et ils meurent aussi...

5) Si vous acceptez les résidents avec un animal de compagnie, qu'est-ce que vous avez prévu en cas de plus grande dépendance ou de décès de la personne (plusieurs réponses possibles) ?

Reprise de l'animal par la famille	14
Prise en charge par l'établissement même	6
Prise en charge par les résidents	4
Prise en charge par la SPA	3

(sur dix-sept réponses au total)

6) Votre établissement ne souhaite pas avoir d'animaux de compagnie (personnels ou collectifs).

Quelles en sont les principales raisons ?

- L'entrée de personnes de plus en plus dépendantes, qui ne sont plus en mesure de s'occuper des animaux (sept établissements).
- Le manque de personnel ou la crainte d'une surcharge de travail (quatre).
- Le problème de la cohabitation avec des résidents qui n'aiment pas les animaux (quatre).
- Des locaux non adaptés ou l'exiguïté des chambres (trois).
- Une absence de réflexion jusqu'à présent sur ce thème (deux).
- Les nuisances occasionnées par les animaux : parasites, excréments, etc. (deux).
- Les risques sanitaires (un).

7) Ces trois dernières années, des candidats à l'entrée dans l'établissement ont-ils exprimé le souhait de venir avec un animal de compagnie ?

Sur les quatorze établissements dont le règlement intérieur n'autorise pas la venue avec un animal de compagnie :

Non	8
Oui	3
Sans réponse	3
Total	14

Les trois établissements qui ont répondu « oui » ont reçu au total quatre demandes. Deux candidats ont trouvé une autre solution pour l'animal et sont entrés dans l'établissement. Un candidat a renoncé à entrer dans l'établissement (+ une non réponse).

8) Quel est votre point de vue par rapport aux affirmations suivantes ?

Un chat ou un chien peut apporter de la compagnie et de l'affection à une personne âgée en établissement :

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	38	26	12
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	1	0	1
Sans avis ou sans réponse	2	1	1
	41	27	14

⁽¹⁾ - Appartenant à des résidents ou collectifs.

Un chat ou un chien peut procurer de l'activité à une personne âgée en établissement et lui donner le sentiment d'être utile à quelque chose.

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	33	22	11
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	4	2	2
Sans avis ou sans réponse	4	3	1
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Les animaux de compagnie peuvent faciliter l'ambiance et les relations entre résidents et entre les résidents et le personnel.

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	26	19	7
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	9	5	4
Sans avis ou sans réponse	6	3	3
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Les chats ou les chiens peuvent apporter des parasites (des puces ou autres).

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	22	16	6
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	11	6	5
Sans avis ou sans réponse	8	5	3
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Les chats ou les chiens sont une source de surcharge de travail pour le personnel.

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	20	11	9
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	17	14	3
Sans avis ou sans réponse	4	2	2
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Un chien peut faire chuter un résident et on ne peut pas prendre le risque.

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	18	12	6
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	19	14	5
Sans avis ou sans réponse	4	1	3
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Un chat peut griffer un résident et on ne peut pas prendre le risque.

	Total	Avec animaux ⁽¹⁾	Sans animaux ⁽¹⁾
Tout à fait ou plutôt d'accord	14	9	5
Plutôt pas ou pas du tout d'accord	21	15	6
Sans avis ou sans réponse	6	3	3
	41	27	14

⁽¹⁾ – Appartenant à des résidents ou collectifs.

Au vu des résultats, on peut comprendre qu'il n'y ait pas d'animaux dans certains établissements, ou qu'au contraire toutes les conditions soient réunies dans d'autres pour en accueillir.

**

Une dernière question (« Vos remarques et suggestions »...) permettait une expression libre. Seize établissements – sur les quarante-et-un ayant répondu au questionnaire – ont utilisé cette opportunité.

Un directeur plutôt réticent à l'accueil des animaux

« Malgré toute la bonne volonté, je pense que l'on serait amené à refuser un animal domestique, chien ou chat, voire autre hamster, etc. Plusieurs raisons à cela : dégradation physique et psychique des résidents ; bien-être aléatoire des animaux ; pas de locaux, hygiène des



locaux, exigüité des chambres ; réaction de voisinage plutôt contre ; réaction des visi-teurs et des familles ; problème de bruits et d'odeurs, d'allergie ; travail supplémentaire voire responsabilité supplémentaire des soignants et du personnel ; dérive possible et effet pervers d'un accord de principe (...) ; problème de l'animal lors du décès du résident ; suffisamment de thèmes engageant la responsabilité sans en envisager de supplémentaires. » (M. Martin, maison de retraite de Méral – À noter que l'établissement, néanmoins, a mis un terrain clos à la disposition d'un particulier qui possède des poneys).

Les freins à l'accueil des animaux

« Les locaux et la vie en collectivité s'accommodent mal de leur présence, tout comme la dépendance croissante des personnes âgées accueillies. » (M. Breton, maison de retraite de Gorron).

« Petit établissement [trente-cinq résidents] n'ayant pas été conçu pour l'accueil des animaux personnels. Moyenne d'âge très élevée des résidents et ayant perdu une grande partie de leurs facultés physiques et psychiques. » (Mme Bauriaud, maison de retraite de Saint-Pierre-des-Nids, avec un chat qui vit à l'extérieur, un aquarium, un bassin, une volaillerie...).

« La question est posée dans chaque structure et chacun essaie de répondre à sa manière avec les moyens matériels et humains dont il dispose et le problème se situe à ce niveau. Les maisons de retraite n'ont vraiment pas assez de personnel et la discrimination causée à ces mêmes établissements par les montants ridicules de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) par rapport aux sommes accordées à domicile ne va pas arranger ce problème. À méditer avec les autorités concernées. » (M. Doucet, résidence Saint-Gabriel à Saint-Aignan-sur-Roë).

« Déterminer si les résidents peuvent entrer avec un animal peut poser le problème de la cohabitation de plusieurs animaux ensuite dans le même établissement. Opter pour l'introduction d'un seul animal qui serait celui de l'établissement pose la question de la personne qui s'en occupera plus particulièrement. » (Mme Bannetel, résidence du Parc à Vaiges, où on trouve des pigeons voyageurs).

Des précautions à prendre

« Si l'on souhaite véritablement faire de la maison de retraite un lieu de vie, il semble opportun d'y introduire un animal, afin de reproduire l'ambiance du domicile. Toutefois, cette décision doit être réfléchie et par

conséquent débattue afin que la majorité adhère au projet. » (Mme Bannetel, résidence du Parc à Vaiges).

« Tant que le nombre d'animaux familiers reste limité, la gestion et l'entretien de ces animaux par les résidents eux-mêmes ne posent pas de problème à l'établissement. Néanmoins, si ce nombre devient trop important et provoque des naissances (exemple : chats non castrés), la gestion du surnombre devient problématique. Il nous est nécessaire de préciser aux résidents que leurs animaux doivent être castrés. » (Mme Garnier, foyer-résidence de Mayenne où, « par le passé, la prolifération de chats non castrés avait posé de sérieux problèmes à l'établissement »).

La solution des chiens éduqués

« Les chiens dressés par l'ANCAH ⁽¹⁾ semblent être une solution intelligente à l'entrée des animaux dans les maisons de retraite car les résidents y sont parfois très lourdement handicapés. » (Mme Bannetel, résidence du Parc à Vaiges).

« Actuellement un labrador vient à l'établissement tous les mardis après-midi dans le cadre de l'animation. » (Mme Roy, maison de retraite de Javron).

À défaut d'un accueil possible « à plein temps »

« Des familles viennent en visite avec un chien. Pas d'objection pour qu'elles entrent avec une bonne surveillance de l'animal – ce qui n'est pas toujours le cas, hélas. » (Mme Bauriaud, maison de retraite de Saint-Pierre-des-Nids).

« Si les animaux ne sont pas admis à plein temps, ils sont acceptés en visite de leur maître, en salle d'animation et dans les pièces d'accueil du rez-de-chaussée. Dans ce cas, ils sont pris en charge le plus souvent par un membre de la famille du résident, qui les amène en venant faire des visites. » (Mme Bréhin, maison de retraite d'Ernée).

« Nous acceptons que les résidents puissent voir leur animal de compagnie dans la verrière ou la cafétéria, avec la complicité de leur famille. » (Mme Poussier, « Rocher Fleuri », centre hospitalier de Laval).

Et pour convaincre les plus réticents

« Considérer la maison de retraite comme un lieu de vie à part entière autorise la présence d'animaux. » (M. Breton, maison de retraite de Gorron).

« Il est vrai que chaque établissement essaie dans la mesure du possible de proposer à la personne âgée une vie qui respecte au mieux ses désirs et ses habitudes de

(1) – Association nationale pour l'éducation de chiens d'assistance pour handicapés, 155 rue Nationale, 75013 Paris (tél. 01 45 86 58 88) : elle assure la formation initiale d'éducateurs canins, l'élevage et l'éducation des chiens d'assistance, l'adaptation du chien et du handicapé, la remise gratuite du chien à un handicapé, le suivi des chiens donnés. L'association dispose d'un centre de formation à Alençon (Lycée professionnel agricole, 250 avenue du Général-Leclerc). L'ANCAH met également des chiens à la disposition des établissements pour personnes âgées.

vie. Aussi, la présence d'un animal de compagnie fait-elle partie intégrante de la vie de certaines personnes. Alors pourquoi pas en établissement ? » (M. Doucet, résidence Saint-Gabriel à Saint-Aignan-sur-Roë).

« Dans différents postes de direction précédents, j'ai eu l'occasion de vivre cette expérience. Globalement, c'était très positif. » (Mme Fourmond, directrice de l'hôpital local d'Évron).

« Les maisons de retraite sont encore considérées comme des lieux de soins et non comme des lieux de vie. Il y a beaucoup d'efforts et de réflexion à mener pour faire changer les habitudes et les mentalités. Par ailleurs, dans un milieu rural, il me semble important de conserver la présence d'animaux et de maintenir le lien avec la nature. Tous les professionnels sont concernés par cette réflexion : de l'architecte qui crée les plans de l'établissement aux agents qui travaillent en maison de retraite. » (Mme Morey, maison de retraite de Landivy).

« L'arrivée de notre chien a fait suite à une enquête auprès des résidents et du personnel : majorité presque absolue ! Nous avons eu la chance de trouver un chien de petite taille, adulte, castré, propre et habitué aux personnes âgées. Son arrivée a été une fête et il s'est très bien habitué. Nous tenons à préserver le côté collectif, même s'il y a des liens particuliers avec certains résidents. Les aboiements peuvent être un problème, en particulier avec les visiteurs. Nous avons du mal à empêcher cela, mais nous sommes en campagne et les gens comprennent. Ils le disent "avertissant" ! Les veilleuses de nuit apprécient : quand elles croient entendre un bruit, maintenant elles regardent si le chien réagit... Ce chien a ramené des enfants, ils jouent avec lui dans les couloirs ou dans le jardin, pendant que les parents restent avec la personne âgée. Cela met une belle animation. » (Mme Tricot, maison de retraite de Pré-en-Pail).

« Chaque résident doit pouvoir se faire accompagner de son animal. Nos établissements sont d'abord des lieux de vie dans lesquels la liberté individuelle doit être respectée. Si on commence l'accueil de nos résidents avec des interdits, je vous laisse imaginer la facilité d'adaptation de ces résidents dans nos structures. Il devrait être « interdit d'interdire » l'arrivée d'animaux de compagnie dans nos résidences. » (M. Porhel, le Castelli, à L'Huisserie).

« Le placement en institution est déjà difficile à accepter pour la personne âgée. Son animal de compagnie peut l'aider à vivre le placement. Nous avons eu l'occasion d'avoir à prendre la décision sur le fait d'accepter un animal (en l'occurrence un chien), ce que nous avons fait et nous ne l'avons pas regretté. » (Mme Paumard, foyer-logement de Juvigné).

« Depuis plus de cinq ans, nous avons opté en équipe pour avoir des animaux dans l'établissement, les confiant à l'un ou l'autre des résidents. Nous constatons des effets positifs au plan moral – un effet dynamique sur l'un ou l'autre des résidents. La vie appelle la vie. » (Mme Jeudy, maison de retraite de Pontmain).

« Le " droit au risque " d'avoir un animal de compagnie est un dialogue continu. Pour moi, les avantages d'avoir un animal sont bien supérieurs aux risques encourus. À nous d'éviter au maximum les dangers qui peuvent se produire : traitement antiparasite, laisse bien adaptée... Les personnes âgées sont des adultes à part entière et, même désorientées, elles savent encore qu'un chat peut griffer si on l'ennuie ! À ceux qui craignent d'être « envahis » d'animaux, il faut dire qu'en huit à dix ans de pratique, nous avons eu moins de cinq demandes d'entrée avec un animal. » (Mme Godard, maison de retraite de Ballots).

Bibliographie

- ✓ Vuilleminot Jean-Luc (sous la dir. de), *La personne âgée et son animal – Pour le maintien du lien*. Ramonville-Saint-Agne : éd. Erès (coll. « Pratiques du champ social »), 1997 (139 p.).
- ✓ *Actualités sociales hebdomadaires (ASH)*, en partenariat avec la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, « La médiation animale », cahier 2, n° 3175 du 11 septembre 2020 (121 p.).

Maison de retraite de Pontmain : une journée avec Dooglie

Nous sommes toujours en 2002. La maison de retraite de Pontmain, la directrice, Mme Jeudy, et les résidents sont unanimes (ou presque) sur le bienfait qu'apportent les animaux : « *La vie appelle la vie* ». Les animaux sont au nombre de vingt-trois : des poissons, des oiseaux, des poules, un paon, deux chèvres et une chienne, Dooglie. Pour Mme Jeudy, les animaux ne posent pas de problème. Ils n'appartiennent à aucun résident en particulier. Par contre, ils sont sous la responsabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, ce qui évite un surcroît de travail pour le personnel. L'établissement est prêt à en accueillir d'autres, cette fois-ci accompagnés de leur maître et à condition qu'ils soient propres, qu'ils ne fassent pas de bruit et que l'entretien de l'animal reste à la charge du nouveau résident. Pour comprendre comment fonctionne la maison de retraite de Pontmain avec ses « pensionnaires » pas comme les autres, nous avons suivi la chienne Dooglie, la mascotte de l'établissement.



Il est 8h. Le soleil n'est pas encore levé sur la maison de retraite de Pontmain. Mais la journée commence déjà pour la chienne Dooglie. Elle a dormi toute la nuit, bien au chaud sur sa couverture, au pied du lit de Sœur Marie-Ange. Depuis son arrivée à la maison de retraite, Sœur Marie-Ange qui est née dans une ferme remplie d'animaux, s'occupe de Dooglie.

Après une bonne nuit de sommeil, Dooglie ressent le besoin de se dégourdir les pattes. La matinée débute donc par une petite promenade en compagnie de Sœur Marie-Ange. Dans les couloirs, elles croisent les résidents les plus matinaux. Dooglie ne manque surtout pas de leur dire bonjour.

Il ne fait pas très chaud ce matin dans le jardin. Peu importe, l'important est de se diriger le plus rapidement possible vers le parc animalier ⁽¹⁾ en espérant y voir Maurice (un autre résident). Une fois arrivée, Dooglie aboie pour signaler sa présence à Maurice. Celui-ci est déjà dans l'enclos, avec les chèvres, les poules et le paon. Il les nourrit et s'en occupe avec soin. La chienne regarde alors aux alentours s'il n'y a personne d'autre. Plus tard dans la journée, elle y croisera d'autres résidents et ce week-end, des enfants venus avec leurs parents voir les animaux. C'est un endroit très animé.

« Sa visite est toujours très attendue »

Après un petit moment avec Maurice, Sœur Marie-Ange et Dooglie reprennent le chemin de la maison de retraite. Il est temps pour Dooglie de quitter Sœur Marie-Ange et

de rejoindre la directrice, Mme Jeudy. Les premières visites vont bientôt débuter. Si Dooglie est en retard, les résidents ne comprennent pas.

« *Dooglie passe la matinée avec moi, explique Mme Jeudy. Elle me suit dans les chambres. Mais, attention, Dooglie ne rentre que dans les chambres où elle sent qu'elle sera bien accueillie. Elle évite les personnes fatiguées et celles qui ne s'intéressent pas à elle. Pour certains résidents, elle est très importante. Elle leur transmet sa joie de vivre. Sa visite est toujours très attendue* ».

Dooglie prend congé pour déjeuner. Elle se dirige ensuite vers sa chambre pour y faire une bonne sieste avec Sœur Marie-Ange, sieste suivie d'une nouvelle promenade qui les conduit cette fois vers les oiseaux. Il faut bien les nourrir eux aussi. Elles y rencontrent une résidente qui nettoie leur cage.

Après ce petit intermède, Dooglie quitte une nouvelle fois Sœur Marie-Ange et gagne l'étage dont elle s'occupe chaque après-midi de cette semaine. Elle en



(1) – Le parc animalier a été aménagé en 1995 à l'occasion du centenaire de l'établissement. Il rappelle que l'établissement a été créé, à l'origine, pour accueillir les anciens agriculteurs.

changera la suivante. Dooglie est accueillie à bras ouverts. Chemin faisant, elle rencontre toutes les personnes qui souhaitaient la voir. Des sourires se dessinent sur leur visage. Dans sa ronde, elle n'oublie surtout pas de faire un petit coucou au personnel.

Il est 17 h. Dooglie retrouve Sœur Marie-Ange. Après le dîner et une ultime promenade, elles regagneront leur chambre. Dooglie se fera brosser et s'endormira en pensant, sans doute, à la multitude de caresses et de sourires qu'elle aura reçus au cours de la journée, et à tout ce qu'elle aura donné...